

PRIX DU CONSEIL MULTIDISCIPLINAIRE DU CHUM



CONCOURS 2025

PÉRIODE DE DÉPÔT DES
CANDIDATURES

12 juin au 30 septembre 2025

Prix du conseil multidisciplinaire

Le Conseil multidisciplinaire remettra six bourses de reconnaissance lors de sa Cérémonie annuel qui aura lieu le 12 novembre 2025. Les bourses remises sont d'un montant de **1 000 \$** imposables chacun. L'objectif des bourses de reconnaissance est de souligner la contribution exceptionnelle d'un professionnel ou d'un groupe de professionnels membre du conseil multidisciplinaire du CHUM. Les catégories de prix sont rattachées directement aux mandats ainsi qu'aux objectifs du Conseil multidisciplinaire.

Vous trouverez ci-joints les règlements, les critères d'admissibilité ainsi que le formulaire de mise en candidature.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Maryvonne Placide, au poste 11752 ou par courriel: maryvonne.placide.chum@ssss.gouv.qc.ca

Règlements du concours

Tout professionnel ou équipe de professionnels relevant* du Conseil multidisciplinaire du CHUM peut proposer ou sa candidature ou celle d'une tierce personne ou groupe à l'une ou l'autre des catégories de bourses pourvu que la candidature réponde aux critères d'admissibilité. Un groupe peut déposer sa candidature dans une catégorie même si l'un des membres de l'équipe a son nom dans une autre catégorie.

Les membres du jury ne peuvent participer à ce concours.

Une candidature peut être présentée dans plus d'une catégorie, mais ne peut être récipiendaire que d'un seul prix CM.

Les candidatures doivent être présentées sur le formulaire d'inscription prévu à cet effet. Seules les mises en candidatures dûment complétées et accompagnées de deux lettres d'appui par des collègues seront retenues.

Chacun des critères d'évaluation établis pour le prix visé doit être respecté dans la présentation de la candidature et les réalisations doivent être démontrées concrètement de façon à permettre au jury de porter un jugement éclairé.

Les candidatures doivent être envoyées électroniquement **dès le 12 juin 2025 et au plus tard le 30 septembre 2025 à 16 h**, à l'adresse courriel du conseil multidisciplinaire suivant : **conseil.multidisciplinaire.chum@ssss.gouv.qc.ca**.

Les candidatures reçues après cette date ne pourront être retenues.

Les membres du jury feront connaître leurs recommandations au comité d'organisation, par écrit, au plus tard le **31 octobre 2025, à 16 h**.

La personne responsable de la mise en candidature peut être appelée à répondre à toute demande d'information soulevée lors du processus de sélection par le jury.

Les formulaires d'inscription et les règlements du concours sont disponibles par l'entremise des chefs de service, dans l'intranet du CHUM (cliquer sur : Les directions/CA/CM/Prix CM) ainsi que sur le site web du CHUM.

À noter que le comité organisateur de la Cérémonie des prix CM communiquera avec tous les candidats afin d'organiser une séance photo dans le but d'illustrer les candidatures lors de la remise des prix.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Maryvonne Placide, au poste 11752 ou par courriel au maryvonne.placide.chum@ssss.gouv.qc.ca

* Est membre du CM : « ... toutes les personnes qui sont titulaires d'un diplôme de niveau collégial ou universitaire et qui exercent pour l'établissement des fonctions caractéristiques du secteur d'activités couvert par ce diplôme et reliées directement aux services de santé, aux services sociaux, à la recherche ou à l'enseignement ... toutefois, un médecin, un dentiste, un pharmacien ou une sage-femme ne fait pas partie du conseil multidisciplinaire... De même, une infirmière, un infirmier ou une personne qui exerce des activités d'infirmières ou infirmiers auxiliaires ... » L.R.Q., chapitre S-4.2
« Les membres du personnel-cadre font partie du conseil dans la mesure où leurs fonctions sont reliées à la dispensation des services, et ce, même s'ils n'interviennent pas directement auprès des usagers. Par ailleurs, nous sommes d'avis que les personnes qui travaillent sur appel font également partie du conseil considérant le fait que la Loi n'exige pas qu'une personne détienne un poste pour être membre du conseil, mais que le texte parle seulement « d'exercer des fonctions » sans faire référence à un quelconque critère de régularité. L'expression « qui exercent pour l'établissement » a été interprétée de telle manière que les personnes qui travaillent dans un établissement en vertu d'un contrat de service professionnel avec un autre établissement dont elles sont membres du conseil multidisciplinaire ne peuvent appartenir au conseil multidisciplinaire du premier établissement. Nous sommes également d'avis que peut devenir membre du CM toute personne titulaire d'un diplôme collégial et universitaire exerçant une fonction reliée à ce diplôme même si cette fonction n'est pas *directement* reliée aux services de santé, services sociaux, enseignement et recherche.
Par exemple, le CM a accepté comme membres les photographes, les techniciens audiovisuels, certains informaticiens, et entend poursuivre dans cette compréhension élargie de la fonction du membre. » - Statuts et règlements internes Conseil Multidisciplinaire CHUM.

Critères d'admissibilité

Prix CM Distinction

Concerne tout professionnel, membre du CM ayant un minimum de 15 années d'expérience dans son domaine qui se distingue par :

Critères évalués :

1. Sa pratique professionnelle inspirante, exemplaire et exceptionnelle dans son domaine;
2. Son engagement soutenu auprès de l'équipe, de l'organisation et de la profession;
3. Sa disponibilité, son ouverture et sa préoccupation envers le transfert des connaissances;
4. Une appréciation et une reconnaissance souvent exprimées par ses collègues, tant ses pairs, les membres de l'équipe que les différents collaborateurs des autres services.

Prix CM Leadership

Concerne tout professionnel membre du CM qui se distingue par :

Critères évalués :

1. Son leadership et son implication dans sa pratique;
2. Son influence dans sa profession et au sein de l'organisation, que ce soit au niveau de la pratique professionnelle, de l'enseignement ou de la recherche;
3. Son impact positif et significatif dans son milieu (auprès des collègues, étudiants, nouveaux employés, collaborateurs, etc.);
4. Sa capacité à mobiliser ses collègues et collaborateurs.

Prix CM Innovation

Concerne tout professionnel ou groupe de professionnels membre du CM qui se distingue par :

Critères évalués :

1. La réalisation de projets concrets ou des démarches proactives dans l'amélioration de la pratique, de l'enseignement ou de la recherche;
2. Un projet permettant d'avoir un impact clinique, administratif, technologique ou organisationnel;
3. Un projet innovant permettant de transformer une opportunité en idées nouvelles améliorant ou développant la pratique;
4. Avoir un potentiel d'exportabilité vers d'autres milieux.

Prix CM Comité de pairs

Souligne la contribution exceptionnelle d'un groupe de professionnels membre du CM, qui s'est distingué par sa participation à un comité de pairs ou un comité interdisciplinaire (ex. : identifier des problèmes reliés à la pratique et proposer des solutions pour en améliorer la qualité, permettre l'élaboration de standards et de critères réalistes contribuant à poser un regard critique sur la qualité de l'activité professionnelle) par :

Critères évalués:

1. L'ampleur et la qualité du projet;
2. L'impact du projet sur la qualité de la pratique;
3. La contribution à l'évolution de la profession ou à son milieu d'activité.

Prix Relève

Concerne tout membre du CM ayant moins de 5 années d'expérience dans son domaine qui se démarque dans l'accomplissement des missions du CHUM par :

Critères évalués:

1. Son implication active;
2. Son dynamisme et son intégration au sein de l'équipe;
3. Sa contribution à l'amélioration de la pratique par son apport de nouvelles connaissances ou de solutions.

Prix Carboneutralité

Concerne tout professionnel ou groupe de professionnels membre du CM qui se distingue par son engagement et sa contribution vers l'atteinte de l'objectif de carboneutralité du CHUM.

Souligne l'engagement et la contribution exceptionnelle d'un membre ou d'un groupe du CM par des gestes ou des initiatives ayant pour objectif d'améliorer l'empreinte carbone / l'impact environnemental de sa pratique professionnelle ou de son service/département par:

Critères évalués:

1. Le développement ou l'initiation d'un projet visant à réduire les émissions de carbone, conserver les ressources matérielles, améliorer le recyclage ou à réaliser des économies d'énergie
2. Le projet est novateur pour réduire l'empreinte de carbone/ réduire la consommation de ressources matérielles ou d'énergie
3. L'initiative peut être adaptée pour d'autres services / secteurs
4. L'impact est mesurable et pourrait être démontré par des données concrètes
5. Pérennité du projet

N.B. Un candidat ou un groupe candidat ne sera pas exclu du concours s'il ne répond à l'ensemble des cinq critères mentionnés ci-dessus.

Points bonis**

Tous les candidats aux prix CM peuvent compléter cette section.

En tant que conseil axé sur l'appréciation et l'amélioration de la qualité de la pratique professionnelle, le CM s'associe étroitement aux trois dimensions de la qualité suivantes, qui reflètent tout particulièrement son mandat :

1. Humanisme
2. Promotion et maintien de la compétence
3. Pratiques collaboratives

Pour chaque catégorie de Prix CM, des points supplémentaires seront octroyés aux candidats qui feront la démonstration de l'application de ces dimensions de la qualité dans leur dossier de candidature, permettant de se démarquer par rapport à d'autres candidatures de la même catégorie.

Le dossier de la mise en candidature doit comprendre :

- ✓ Le formulaire de mise en candidature (ci-joint)
- ✓ Deux lettres d'appui par des collègues de travail
- ✓ Les noms des membres du groupe, s'il y a lieu
- ✓ Les principales réalisations doivent être décrites sur le formulaire ci-joint : maximum de deux pages pour la candidature entière

Envoyer électroniquement à l'adresse courriel du conseil multidisciplinaire suivant : conseil.multidisciplinaire.chum@ssss.gouv.qc.ca dès le **12 juin et au plus tard le 30 septembre 2025, 16 h.**

Prix CM
Formulaire de mise en candidature

1. Identification du candidat

Nom :	
Profession :	
Matricule :	Département/ Service :
Téléphone:	Courriel:

2. Identification du proposeur

Nom :	
Profession :	
Matricule :	Département/ Service :
Téléphone:	Courriel:

3. Prix pour lequel je propose la candidature

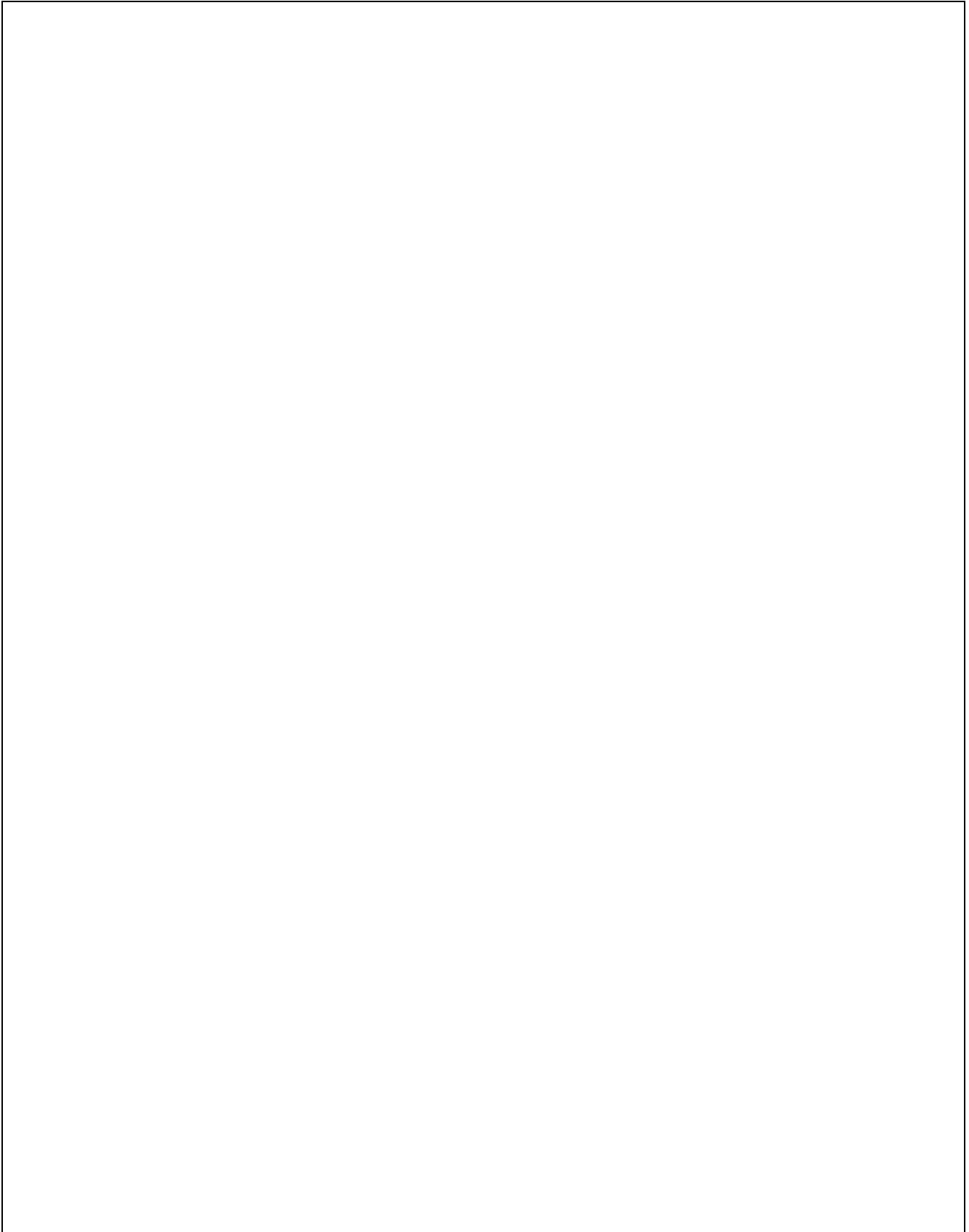
☐ Distinction	☐ Leadership	☐ Innovation
☐ Comité de pairs	☐ Relève Banque Nationale	☐ Carboneutralité

S'il s'agit d'un groupe, veuillez identifier les membres du CM uniquement

Noms :	Matricules :

4. Décrivez les principales réalisations en lien avec chacun des critères d'évaluation de la catégorie du prix visé.

Utilisez un maximum de deux (2) pages en Arial 10 points écrites en doubles interlignes pour l'ensemble de la réponse à cette question.



5. Résumez brièvement votre candidature. Ce texte sera utilisé pour présenter votre candidature lors de la Cérémonie des prix CM

Maximum 10 lignes; Arial 10 pt